

D 2024-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Affectation des résultats – Lotissement de la Bade

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire Serge TICHKIEWITCH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT cloture 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-152 070 €		0 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-152 070 €
FONCT	0 €	0.00 €	0 €	0.00 € Recettes		0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :



EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	152 070 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire
 Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile <u>donne pouvoir à Amandine PAGET</u>	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline <u>donne pouvoir à Pascal GINOLLIN</u>	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

FOINT	0 €	0.00 €	0 €	0.00 €
INVEST	-152 070 €	0 €	-152 070 €	0 €